

que cet homme fût indemnisé de la perte de son cheval, mais il n'est pas de document attestant, je crois, que telle fut l'opinion de l'ex-ministre de la Milice. De fait, ce qui a eu lieu, autant que je me le rappelle, c'est que celui-ci ne pouvait trouver le moyen d'accepter une réclamation de ce genre, attendu que le gouvernement n'était pas en faute. Le fait est que le gouvernement a souffert de ce que les chevaux de la batterie ont été effrayés par ces chiens, et que c'est là ce qui a causé la perte du cheval de cet homme. Si le gouvernement commence à payer des réclamations de ce genre, il est difficile de dire où cela finira.

Je ne crois pas qu'il y ait quelque analogie entre le cas de madame Burns et celui que mentionne mon honorable ami. Dans le cas de madame Burns, le mari de celle-ci avait perdu la vie au service du pays, et l'on prétend qu'il n'est que juste que cette femme, laissée dans une extrême pauvreté, reçoive une légère indemnité à titre de soulagement.

Je ne puis voir aucune analogie entre les deux cas. Toutefois, je dirai à mon honorable ami que le cas ne m'a jamais été soumis, et que je ne l'ai pas pleinement examiné. J'ai considéré l'affaire par hasard, et je promets à l'honorable député que je vais en prendre connaissance et l'examiner complètement.

Pour plate-forme à chargement et voie
d'évitement à la station de Saint-
François \$350

M. HAGGART : Pourquoi porter au compte du capital une aussi petite somme ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Il y a dans les estimations précédentes un certain nombre de travaux semblables qui sont portés au compte du capital, pour la raison qu'il y en a autant. Ces travaux, dans un sens, font tout autant partie de la construction première du chemin que toute autre partie des travaux qui le constituent.

Canal Welland, différences dans la
valeur de certains terrains échangés
avec le chemin de fer du Grand-
Trouc \$2,226

M. HAGGART : Est-ce que cela fait partie d'un arrangement ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Cet échange a eu lieu en vertu d'un arrêté ministériel adopté dès 1884. La chose est restée en suspens jusqu'à présent. Depuis mon avènement au ministère, les actes conformes à l'arrêté ministériel nous ont été livrés ; ils n'avaient pas jusqu'alors été définitivement exécutés. Des personnes compétentes ont été envoyées sur les lieux, pour déterminer la valeur des terrains appartenant aux parties respectivement, et ces personnes constatèrent une différence de \$2,226 contre nous dans la valeur du terrain échangé contre celui du dit chemin de fer.

M. HAGGART : L'honorable ministre est-il sûr qu'un arrangement de ce genre a été fait ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Je n'ai pas vu l'arrêté ministériel, mais je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. Il y a un volume de papiers assez volumineux pour exiger

cinq ou six heures de lecture, mais sans aucun doute, l'arrêté a été adopté comme j'en suis informé.

Edifice du gouvernement canadien à
Halifax \$1,000

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Le ministre a-t-il eu le temps d'examiner le sujet que je lui ai mentionné, relativement au terminus du chemin de fer Intercolonial à Pictou ? J'ai dit, il y a quelque temps, à propos de l'item de \$5,000 des estimations principales, que l'ex-ministre m'avait porté à croire qu'un crédit serait ajouté dans les estimations pour pourvoir aux améliorations recommandées par les officiers du département. Je demandai au ministre actuel s'il examinerait la chose pour voir s'il ne serait pas de l'intérêt du service de soumettre un crédit supplémentaire pour faire faire les travaux à cet endroit.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Je me rappelle que l'honorable député m'a signalé ce sujet, mais je n'ai pas compris qu'il ait exprimé le désir de le voir porter aux estimations supplémentaires de cette session. Je n'ai pas eu le temps de faire l'examen qu'il m'a demandé.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'espère que l'honorable ministre prendra le temps de faire cet examen, avant la prochaine session, pour voir à ce qui est nécessaire.

Advenant six heures, le comité lève sa séance, puis la séance de la Chambre est suspendue.

Séance du soir.

La Chambre siège de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Bureau de poste d'Ottawa.—Pavage en
asphalte de l'espace qui se trouve
devant l'édifice \$4,000

M. FOSTER : Je voudrais savoir du ministre des Travaux publics s'il a considéré l'opportunité de faire ce pavage en asphalte ou en granolite, et quel est le coût de ces deux espèces de pavage.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Ce pavage sera fait en asphalte. Mes renseignements sont que l'asphalte durera beaucoup plus longtemps, le trafic étant considérable à cet endroit. Le coût de l'asphalte est d'environ \$3.50 par verge carrée, tandis que celui de la granolite est de \$1.25 à \$1.50. On m'informe que l'asphalte durera environ trois fois autant que la granolite. Les officiers de mon ministère me disent que ce pavage en asphalte est garanti pour quinze ans.

M. FOSTER : Il m'a été déclaré que le pavage en granolite est garanti pour quinze ans aussi.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je comprends que ce pavage en granolite ne peut être garanti là où il y a beaucoup de trafic. Naturellement, je ne suis pas expert.